

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de présents : 09  
Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le 16 décembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 11 décembre 2024

**PRÉSENTS :** MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, MARGOUT Gérard, BAZIL Marine, THURNE Dominique.

**ABSENTS EXCUSES :** M. GIVRAN Sébastien donne pouvoir à Mme Marine BAZIL  
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme Francine ZIMMERLIN  
M. MARAIS Sébastien  
Mme MARECHAL Laëtitia  
Mme JARRY Alice

**ABSENTS :** M. CHAIGNEPAIN Frédéric  
M. RIMBAULT Maxime

Mme FEUILLATRE Catherine a été élue secrétaire de la séance.

**OBJET : Modification du tableau des effectifs communaux au 01/01/2025**

Suite à la création d'un poste de technicien, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,  
Considérant le recrutement d'un agent au poste de technicien,  
Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.  
Le Maire propose par conséquent à l'Assemblée de modifier le tableau des emplois communaux.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :**

- **Fixe** comme suit à compter du 01 janvier 2025 tableau des effectifs suivant :

Grade	Catégorie	Motif	Durée
<b>Filière administrative</b>			
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	Poste occupé	Temps complet
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	Poste vacant	Temps complet
Rédacteur	B	Poste vacant	Temps complet
Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	Poste occupé	Temps complet
Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	Poste vacant	Temps complet
Adjoint administratif territorial	C	Poste occupé	Temps complet
Adjoint administratif territorial	C	Poste occupé	Temps complet
Adjoint administratif territorial	C	Poste occupé	Temps non complet
Adjoint administratif territorial	C	Poste vacant	Temps complet

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17 DEC. 2024

ID : 085-218500023-20241216-DEL20241010-DE

SLOW

<b>Filière Technique</b>			
Technicien territorial	B	Poste créé au 01/01/2025	Temps complet
Agent de maîtrise principal	C	Poste occupé	Temps complet
Agent de maîtrise	C	Poste vacant	Temps complet
Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	Poste occupé	Temps complet
Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	Poste occupé	Temps complet
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	Poste vacant	Temps complet
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	Poste vacant	Temps complet
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	Poste occupé	Temps complet
Adjoint technique territorial	C	Poste occupé	Temps complet
Adjoint technique territorial	C	Poste occupé	Temps complet
Adjoint technique territorial	C	Poste occupé	Temps complet
Adjoint technique territorial	C	1 poste vacant, 3 postes occupés	Temps non complet

- **Décide** d'adopter le tableau des emplois qui prendra effet au 01 janvier 2025
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2025.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**

**Au registre suivent les signatures**

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**André COQUELIN**

Signé électroniquement par : André  
Coquelin  
Date de signature : 17/12/2024  
Qualité : Maire de Tugon-le-Vie



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission  
En Sous-Préfecture le 17 DEC. 2024  
Publié et/ou notifié le